

nais, ou voilà, par ce texte des archives aptésiennes, péremptoirement démontré que la pratique du pain de saint Antoine est *vieille de six cents ans*. Il est vrai qu'au quatorzième siècle, on n'avait pas imaginé le double tronc cadennassé, tronc des promesses conditionnelles et tronc des recettes effectives : nos pères y allaient plus rondement ; ils payaient d'avance, laissant à saint Antoine l'obligation de s'exécuter par après.

« Mais, pour solliciter la protection du saint thaumaturge et en obtenir des grâces de l'ordre temporel ou spirituel, ils donnaient aux pauvres une quantité déterminée de ce bon blé dont on fait le pain. Est-ce autre chose au fond que le pain de saint Antoine ? »

## MONSIEUR LANGEVIN

### Archevêque élu de St-Boniface

Le Souverain Pontife vient de donner un successeur au défunt archevêque de St-Boniface, Mgr Taché, en la personne du R. P. Langevin, Oblat de Marie Immaculée : nous sommes heureux de pouvoir annoncer avec certitude, aujourd'hui, cette bonne nouvelle à nos lecteurs.

Par une coïncidence remarquable, le nouvel élu apprit sa nomination, à Winnipeg, le 2 janvier, jour où il célébrait la fête de son patron saint Adélard.

Mgr Langevin est né à St-Isidore, comté de Laprairie, le 23 août 1855 : il a donc un peu plus de trente-neuf ans seulement.

Nous qui le connaissons depuis l'enfance, nous savons qu'il tremblera à la pensée de l'auguste dignité dont on l'investit et des terribles responsabilités qu'elle entraîne. Il se trouvera faible pour porter, si jeune, un si lourd fardeau. Mais par cela même qu'il redoute sa faiblesse, Dieu le bénira ; il sera avec lui et le rendra fort, et bientôt le Manitoba recueillera les fruits de son laborieux apostolat.

Mgr Langevin a fait ses études au collège et au Grand Séminaire de Montréal, et a reçu tous les ordres sacrés des mains de Mgr Fabre. Il est le neveu de M. le chanoine Racicot, primicier du Chapitre de la cathédrale ; un de ses frères est vicaire à St-Vincent-de-Paul de Montréal, et il a le bonheur de posséder